

## L'Initiative Emploi pour les Jeunes (IEJ)

Le programme IEJ est une initiative européenne qui vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale aux jeunes européens les plus en difficulté. Il concourt à la mise en œuvre de la Garantie Européenne pour la Jeunesse, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 22 avril 2013.

L'objectif est de proposer à ces jeunes une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage grâce à un repérage précoce, un accompagnement personnalisé et la multiplication des opportunités professionnelles.



### L'IEJ contexte nationale

L'IEJ cible tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (les NEET), résidant dans les 16 régions éligibles du fait de leur plus fort taux de chômage des jeunes, et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Il concerne donc autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

La mise en œuvre de l'IEJ en France est partagée entre l'Etat et les conseils régionaux (Conseils régionaux : 98.1M€ ; PO national IEJ : 212.1 M€).

La mobilisation des crédits IEJ, en appui des initiatives nationales, permettra la mise en œuvre d'une action rapide et conséquente en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes NEET.

### L'IEJ contexte départemental

<https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-europeennes-et-cooperation/linitiative-emploi-pour-les-jeunes-iej?>

En 2015, le Conseil départemental de la Dordogne a mis en œuvre une action innovante afin de développer l'accompagnement pour l'emploi des jeunes. Pour se faire une première opération s'est déroulée du 08/01/2015 au 31/12/2017 pour un montant IEJ de 764 166,55 € et un nombre de 282 jeunes effectivement accompagnés.

Depuis 2019, le Conseil départemental met en œuvre une seconde action se déroulant du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour un montant IEJ de 844 177,79 € et un nombre prévisionnel de 300 NEET accompagnés.

Cette opération se décompose en deux actions :

- › Coordination des acteurs via la mise en œuvre de plateformes territoriales jeunes : A partir du travail de repérage et de prescription effectué les par les différents partenaires, le Conseil départemental rassemble l'ensemble des partenaires en un réseau unique. Il s'agit là d'une ambition forte de notre Département. Elle se concrétise par la mise en place de plateformes territoriales "jeunes", pilotées et animées par le Conseil départemental depuis 2015.
- › Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'insertion socio-professionnelle : Il s'agira de, sur les territoires où sont susceptibles de se manifester des risques d'inadaptation conforter et développer sociale, des actions visant à prévenir la marginalisation par un repérage précoce des jeunes de 15 à 29 ans en difficulté ou en rupture avec leur milieu, par le biais d'un travail de rue, de veille sociale réalisé par des acteurs sociaux expérimentés dans des zones dites sensibles, identifiées comme fragiles, classées zones de revitalisation rurale ou relevant de la politique de la ville. En outre, pour ce public repéré, confronté à des freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle tels qu'il ne sera pas apte à accrocher immédiatement les leviers existants pour l'accès aux dispositifs de droit commun (scolarité, formation, garantie jeune, suivi service public de l'emploi), des actions de remobilisation utilisant des outils tels que les chantiers éducatifs seront mis en place. Il s'agit d'un vrai tremplin vers l'insertion socio-professionnelle ou à minima les dispositifs de droit commun.



Pour davantage de renseignements sur cette action vous pouvez joindre le Service des Politiques Territoriales et Européennes au 05 53 02 48 12 ou au 05 53 02 48 05.

